

Neuchâtel, le 8 mars 2024

Moins de bruit et une meilleure sécurité dans les quartiers avec le passage à 30 km/h

Plusieurs rues du territoire communal s'apprêtent à passer en zone 30 ce printemps. Objectif : augmenter la sécurité de l'ensemble des personnes en déplacement, développer la mobilité douce en conformité avec le plan directeur cantonal de mobilité cyclable, mais aussi gagner en qualité de vie avec moins de nuisances sonores. Ces travaux, déjà rendus publics dans un rapport au Conseil général l'an dernier, débutent en mars avec la rue des Parcs en cours de finalisation et les rues adjacentes.

A la suite de plusieurs rapports présentés l'an dernier au Conseil général – concernant notamment l'entretien du domaine public et la stratégie de mobilité, et en réponse à une motion demandant de réduire la vitesse dans les quartiers – la Ville poursuit la mise en zone 30 graduelle de plusieurs zones résidentielles, d'axes densément habités ainsi que de certains parcours secondaires, favorables à la mobilité douce.

La rue des Parcs, déjà limitée à 30 km/h durant les travaux et réaménagée, va être équipée dès le mois de mars de premiers éléments sobres de marquage et de signalétique qui seront complétés après la pose, cet été, d'un tapis routier final à faible émission sonore. La rue des Parcs - axe phare de mobilité cyclable selon le plan directeur cantonal de la mobilité cyclable et la loi qui en découle – passera donc en zone 30 en continuité du tronçon déjà existant depuis 2021 de la rue des Sablons. Les rues adjacentes des Brévards, de Comba-Borel, d'Auguste-Bachelin ainsi que le chemin et la chaussée de la Boine passeront également en zone 30.

La quasi-totalité des 184 places de stationnement du périmètre seront maintenues, seules quatre places masquant la visibilité devront être supprimées pour des raisons de sécurité.

Forte attente de la population

L'opération mettra un terme à plusieurs années de travaux à la rue des Parcs. Ceux-ci ont permis de renouveler les conduites souterraines et la chaussée et de réaliser plusieurs aménagements, comme l'ajout de places pour les deux-roues, le rehaussement des quais de bus au profit des personnes à mobilité réduite ou encore l'insertion de zones vertes et perméabilisées, pour permettre l'écoulement des eaux de pluie et lutter

contre les îlots de chaleur. Les travaux ont également intégré les pré-équipements pour l'installation de futures bornes de recharge électriques sur le domaine public. Quelques arbres à haute tige seront par ailleurs plantés à l'écart des lignes aériennes de trolleybus, conférant au quartier un caractère agréable.

En complément, le carrefour de la Rosière (voir le [communiqué de presse](#) du 11.09.2023) est appelé à devenir une zone de rencontre à 20 km/h avec un réaménagement important de ses espaces publics. Les travaux débuteront début mars et dureront jusqu'à la fin du printemps. Ce projet améliorera la qualité de vie et renforcera le statut de cœur de quartier d'un secteur qui s'en trouvera sensiblement revalorisé. Les places de stationnement pour les automobiles seront déplacées sur la rue voisine des Brévards sans diminution.

Sur la base des mêmes principes, d'autres travaux d'aménagements en zone 30 sont prévus en avril et mai sur l'avenue Edouard-Dubois, également située sur l'axe phare de la mobilité cyclable. « *Les assemblées citoyennes, tout comme les associations de quartier, confirment qu'il y a une forte attente au sein de la population résidente pour le déploiement de zones 30 dans le milieu bâti, qui permettent à la fois de diminuer les nuisances sonores et d'améliorer la sécurité des usagers et usagers les plus vulnérables (personnes âgées, enfants et personnes en situation de handicap), les piétons et les deux-roues* », indique Mauro Moruzzi, conseiller communal en charge des infrastructures et de la mobilité.

Valangin aussi

Les quatre anciennes communes d'avant la fusion avaient déjà largement entamé la réflexion sur les axes nécessitant un abaissement de la vitesse : Peseux avait par exemple fait passer la rue Fornachon ainsi que la Grand'Rue à 30 km/h. Les habitant-e-s de Valangin, nombreux-ses à attendre une diminution des vitesses, bénéficieront enfin d'une zone 30 dans l'ensemble du cœur du village dès le mois d'avril, y compris sur l'axe cantonal. La mise aux normes LHand de l'arrêt de bus sera quant à elle réalisée cet été afin de minimiser l'impact du chantier sur le trafic.

→ **Pour en savoir plus :**

La [page](#) consacrée aux projets de mobilité

Le [rapport 23-016](#) sur la stratégie de mobilité

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Mauro Moruzzi, président du Conseil communal et responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, 032 717 76 01

